



## CONTRAT DE MARIAGE

-----  
Par Farfalla

Bonjour,

Nous nous sommes mariés il y a 3 ans mon époux et moi, il a souhaité un contrat de mariage avec séparation des biens.

L'année dernière mon époux a acheté une maison "seul" qu'il a payé en comptant suite à une succession.

Il vit dans cette maison qui est en province (il est à la retraite), et moi en région parisienne je travaille encore (en location), donc pas le même domicile fiscale, nous n'avons pas d'enfant en commun, mais 1 fils chaque un.

Il souhaite que j'aille le rejoindre et vivre avec lui, mais je me pose beaucoup de question concernant mes droits et ma protection en cas de décès.

Pouvez-vous me conseiller.  
Merci pour votre retour  
Bien cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est un notaire qu'il faut consulter, les conseils sont gratuits.

Votre question est trop générale, mais voici un lien sur l'héritage :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1270]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1270[ur]

Si le défunt laisse des enfants qui ne sont pas communs au couple, l'époux survivant hérite du 1/4 de la succession en pleine propriété

Dans ce cas, les enfants héritent des 3/4 de la succession en pleine propriété.

Attention

La part d'héritage de l'époux peut être différente si le défunt lui a fait une donation au dernier vivant.